|  |  |
| --- | --- |
| ***MAUPERTUS SUR MER*** | ***2021/04*** |
| ***Séance du 15 avril 2021*** |  |

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **08 avril** **2021**, s’est réuni le jeudi **15 avril 2021 à 18h30**, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur **GERVAISE Thierry, Maire.**

**Etaient présents :** BEAUMONT Séverine, FILLON Michel, GARNIER Nathalie, GERVAISE Thierry, LEMARESQUIER Sylvie, MARTIN André, MAUDOUIT-QUIRIE Damien, PLANQUE Frédéric, RENAUT Marie.

**Absents excusés :** LE ROY Nohann (donne pouvoir à Mme LEMARESQUIER Sylvie)

**Absents :**

La condition de quorum posée à l’article L.2121-17 du CGCT était remplie, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Sylvie LEMARESQUIER est désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adopté à l’unanimité.

**I. DCM 2021/020 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

 M. le Maire expose au conseil municipal le projet de budget primitif 2021 qui se décompose de la façon suivante :

***FONCTIONNEMENT – DEPENSES***

011 Charges à caractère général : 133 033.07 €

012 Charges de personnel : 44 000.00 €

65 Autres charges gestion courante : 37 400.00 €

66 Charges financières : 1 402.00 €

67 Charges exceptionnelles : 264.93 €

042 Opérations ordre entre sections : 8 900.00 €

022 Dépenses imprévues : 5 000.00 €

**TOTAL : 230 000.00 €**

***FONCTIONNEMENT – RECETTES***

70 Produits des services : 925.00 €

73 Impôts et taxes : 71 248.00 €

74 Dotations et participations : 38 956.93 €

75 Autres produits gestion courante : 7 150.00 €

042 Opérations ordre entre sections : 8 900.00 €

002 Excédent antérieur reporté : 102 820.07 €

**TOTAL : 230 000.00 €**

***INVESTISSEMENT – DEPENSES***

040 Opérations ordre entre sections : 8 900.00 €

16 Emprunts et dettes assimilés : 4 012.69 €

165 Dépôts et caution : 500.00 €

20 Immobilisations incorporelles : 30 000.00 €

21 Immobilisations corporelles : 68 100.00 €

23 Immo en cours : 17 000.00 €

001 Résultat invest. reporté : 17 387.31 €

020 Dépenses imprévues : 5100.00 €

**TOTAL : 151 000.00 €**

***INVESTISSEMENT – RECETTES***

001 Résultat d’investissement reporté : 00.00 €

10 Dotations, Fonds divers : 34 712.69 €

1068 affectation de résultat : 17 387.31 €

 040 Opérations ordre entre sections : 8 900.00 €

021 Virement de la section fonctionnement : 00.00 €

 024 Produits des cessions immobilières : 90 000.00 €

**TOTAL : 151 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2021 qui s’équilibre en recettes et en dépenses à 230 000 € pour la section de fonctionnement et à 151 000.00 € en section d’investissement.

**II. DCM 2021/021 VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2021**

M. le Maire rappelle que la taxe d’habitation est amenée à disparaître. Ainsi, les taux votés en 2020 ne peuvent pas être reconduits en 2021. L’état compense cette taxe en dotant les communes du taux départemental de la taxe foncière (bâti).

Il propose de voter ces taux en adéquation avec la proposition de l’état, soit :

Taxe foncière (bâti) : 14.85 (2020) + 21.42 (taux département) = 36.27 %

Taxe foncière (non bâti) : 23.19 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

**VOTE** donc les taux suivants pour l’année 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 36.27 %

Taxe foncière (non bâti) : 23.19 %

**III. DCM 2021/022 TRAVAUX SALLE COMMUNALE – CHOIX DES ENTREPRISES**

 Afin de lancer les travaux de réfection de la salle communale, des devis ont été établis pour la peinture, l’isolation, l’éclairage et les radiateurs.

* Peinture : Entreprise MORGAN JOUANNE 7402.45 euros TTC

 Entreprise MELUN PEINTURE 4960.10 euros TTC

* Isolation : COTENTIN ISOLATION 5179.20 euros TTC
* Eclairage et radiateurs : EURL COSNEFROY 6846.83 euros TTC

 EURL TURGIS 5434.12 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

**DECIDE** d’accepter le devis de l’entreprise MELUN Peinture pour un montant de 4960.10 euros TTC et le devis de COTENTIN ISOLATION pour un montant de 5179.20 euros TTC,

 Le Conseil Municipal, à la majoritéde neuf (9) voix POUR et une (1) ABSTENTION,

**DECIDE** d’accepter le devis de l’EURL COSNEFROY pour un montant de 6846.83 euros TTC,

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le plan de mobilité du Cotentin.

A savoir, la communauté d’agglomération du Cotentin a décidé d’imposer les entreprises de plus de 11 salariés à hauteur de 1.5% pour financer de nouveau projet.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l’autorisation de proposer deux autres délibérations.

Le conseil municipal accepte.

**IV. DCM 2021/023 ADHESION A L’ASSOCIATION DES JARDINIERS AMATEURS DE LA MANCHE**

Monsieur le Maire propose d’adhérer à l’association des Jardiniers Amateurs de la Manche pour bénéficier de tarifs avantageux pour l’achat de terreau, plantes et graines afin de fleurir la commune. Le montant de cette adhésion est de 12 euros par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

**DECIDE** d’adhérer à l’associationdes Jardiniers Amateurs de la Manche.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

**V. DCM 2021/024 ADHESION A L’ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA MANCHE**

 Monsieur le Maire propose d’adhérer à l’association des Maires Ruraux pour une cotisation de 100 euros par an. Cette association permet de participer à des réunions entre maires afin d’échanger sur des points particuliers concernant les communes rurales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

**DECIDE** d’adhérer à l’associationdes Maires Ruraux de la Manche.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

N’ayant reçu aucune nouvelle demande ou information de la part du Centre Instructeur, l’urbanisme sera évoqué au prochain conseil.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

.